

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL D'ETAT,

VISAS : Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire
du Congo ;
Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 fixant le statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2087/FP-PC du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/426/FP-PC du 29 Décembre 1962 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des SAF, notamment en son article 12 ;
Vu le décret n°65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires de la République ;
Vu le décret n° 70-366 /MT.DGT.DGAPE du 7-12-70 portant inscrip-
tion au tableau d'avancement de l'année 1970 des Administrateurs des
SAF (Administration Générale et Travail) ;

D.F.

C.F.

D E C R E T E :

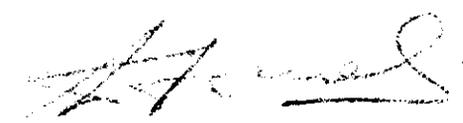
ARTICLE 1er.- Monsieur MOUMBOUNOU Jean-Michel, Administrateur 3° éche-
lon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des SAF (Administration
Générale) en service détaché à la Société de Développement Régional de
la Vallée du Niari et de Jacob (SODENICOB) est promu au titre de l'année
1970 au 4° échelon ACC et RSMC néant.

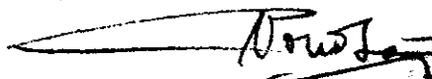
ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue
de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Février 1971, sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du
Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 17 Mars 1971

P. le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Pré-
sident du Conseil d'Etat ;

Le Ministre des Affaires Sociales, de
la Santé et du Travail,


Commandant M. N'GOUABI.-


Charles N'GOUOTO.

P. Le Ministre des Finances
et du Budget,
Le Ministre des Affaires
Etrangères

A. JACKONGA

- AMPLIATIONS :
- JORPC..... 1
 - DGT.DGAPE..... 3
 - DF..... 3
 - CF..... 2
 - SODENICOB..... 1
 - DOSSIER..... 2
 - INTERESSE..... 1
 - SGCE/BC..... 1